

TENNIS CLUB DE CAUFFRY

Cauffry, le 1 septembre 2015

Chers adhérents(e) ,

Je vous remercie de bien vouloir assister à **l'Assemblée Générale Ordinaire** du club le **vendredi 25 septembre 2015 à 18h30 à la salle de tennis .**

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport moral
2. Bilan sportif
3. Ecole de tennis
4. Animations
5. Rapport financier
6. Questions diverses
7. Elections

Les personnes qui souhaiteraient faire partie du bureau devront déposer leur candidature entre les mains du président.

Il leur est demandé un minimum d'expérience , de sérieux et surtout une grande motivation à partager avec les autres membres du bureau , afin de mener à bien les objectifs du club. Je vous rappelle que pour être éligible , il faut être âgé de 18 ans au moins le jour de l'élection . Quant aux électeurs , ils doivent être adhérents et âgés de 16 ans au moins le jour de l'élection.

Pour ceux qui ne pourraient assister à cette assemblée , il est joint à cette note un modèle de pouvoir. Il sera nécessaire d'imprimer un exemplaire par personne désirant être représentée .

Les licences pourront être délivrées ce jour. Je tiens à vous informer qu'à partir du 18 octobre 2015, toutes les cartes magnétiques , dont les licences n'auront pas été renouvelées, seront automatiquement désactivées.

Un pot de l'amitié clôturera la soirée.

Comptant sur votre présence ,je vous prie d'agréer , cher (e) adhérent (e), l'expression des mes sentiments les meilleures.

Le président
Patrick DEVILLE Tennis club de CAUFFRY

**POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 septembre 2015**

Je soussigné(e).....

demeurant à

autorise Mr ou Mme

à voter en mon nom à l'association de l'Assemblée Générale Ordinaire du Tennis Club de Cauffry qui aura lieu le vendredi 25 septembre à 18h30.

Fait à le,.....

Signature précédée de la mention "bon pour pouvoir":

Le vote par procuration est autorisé. Toutefois, un(e) adhérent(e) ne peut représenter plus de trois pouvoirs.

Les licenciés mineurs de moins de 16 ans seront obligatoirement représentés par l'un des deux parents ou tuteur légal.